

> 21 septembre 2017

## Baisse brutale des contrats aidés : l'UDES donne la parole aux employeurs de l'économie sociale et solidaire

Parole de Noël Prioux, responsable territorial des formations professionnelles aux métiers de l'animation à l'Union Française des Centres de Vacances de Caen (adhérent au CNEA, membre de l'UDES).

« L'UFCV est une association qui a pour vocation d'animer des séjours de vacances pour les personnes handicapées, d'accompagner les collectivités locales en matière d'animation enfance/jeunesse et de former les publics aux métiers de l'animation et du sanitaire et social.

Dans notre structure, à Caen, nous employons près de 150 personnes dont plus de 20 en contrats aidés. Aujourd'hui, environ 5 sont menacées de perdre leur emploi. La baisse des contrats aidés aura un double impact. D'une part, la disparition de ces aides ne permettra plus à l'association de s'engager sur un parcours long d'employabilité de salariés. En effet, il sera plus difficile de prendre un risque d'embauche pour des personnes qui n'ont pas le niveau de qualification attendu ou bien pour des personnes au parcours atypique qui ont aussi besoin de confirmer leur insertion dans la branche professionnelle de l'animation. D'autre part, en tant qu'organisme de formation, l'activité même de l'association risque d'être impactée par cette décision car les contrats aidés, et particulièrement les emplois d'avenir, bénéficient de formations. »

Ce témoignage est proposé par l'UDES dans le cadre d'une démarche visant à s'opposer à la baisse brutale des contrats aidés.

Ces contrats représentent 7% des emplois dans l'économie sociale et solidaire soit 170 000 emplois au bénéfice des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi.

80 000 jeunes ont déjà été embauchés en emplois d'avenir par les entreprises de l'économie sociale et solidaire : **1 jeune sur 2 a pu trouver le chemin d'un emploi durable** grâce à la formation et à l'accompagnement dont il a bénéficié.

Il est nécessaire de maintenir les emplois d'avenir et de faire évoluer le modèle des autres types de contrats aidés afin de les rendre plus efficaces dans la lutte contre le chômage.

**L'UDES qui demande l'ouverture d'une concertation, plaide pour :**

- la mise en place d'un budget pluriannuel qui donne de la visibilité aux employeurs et évite le « stop and go » ;
- l'assurance d'un haut niveau de prise en charge comprenant une formation diplômante ou certifiante et un accompagnement avec tutorat ;
- l'ouverture d'une réflexion sur le ciblage, la durée, le niveau de financement de ces contrats.

En attendant de faire valoir ses propositions le 26 septembre prochain à l'Assemblée Nationale devant Yves Blein, député rapporteur du volet ESS du PLF 2018, l'Union poursuit sa mobilisation et donne la parole aux employeurs de l'ESS jusqu'au vendredi 22 septembre

• **Retrouvez dès demain le témoignage** monsieur François Malabave, directeur de Fréquence Mistral, radio associative basée à Manosque (adhérente au SNRL, membre de l'UDES) dans les Alpes de Haute-Provence.

